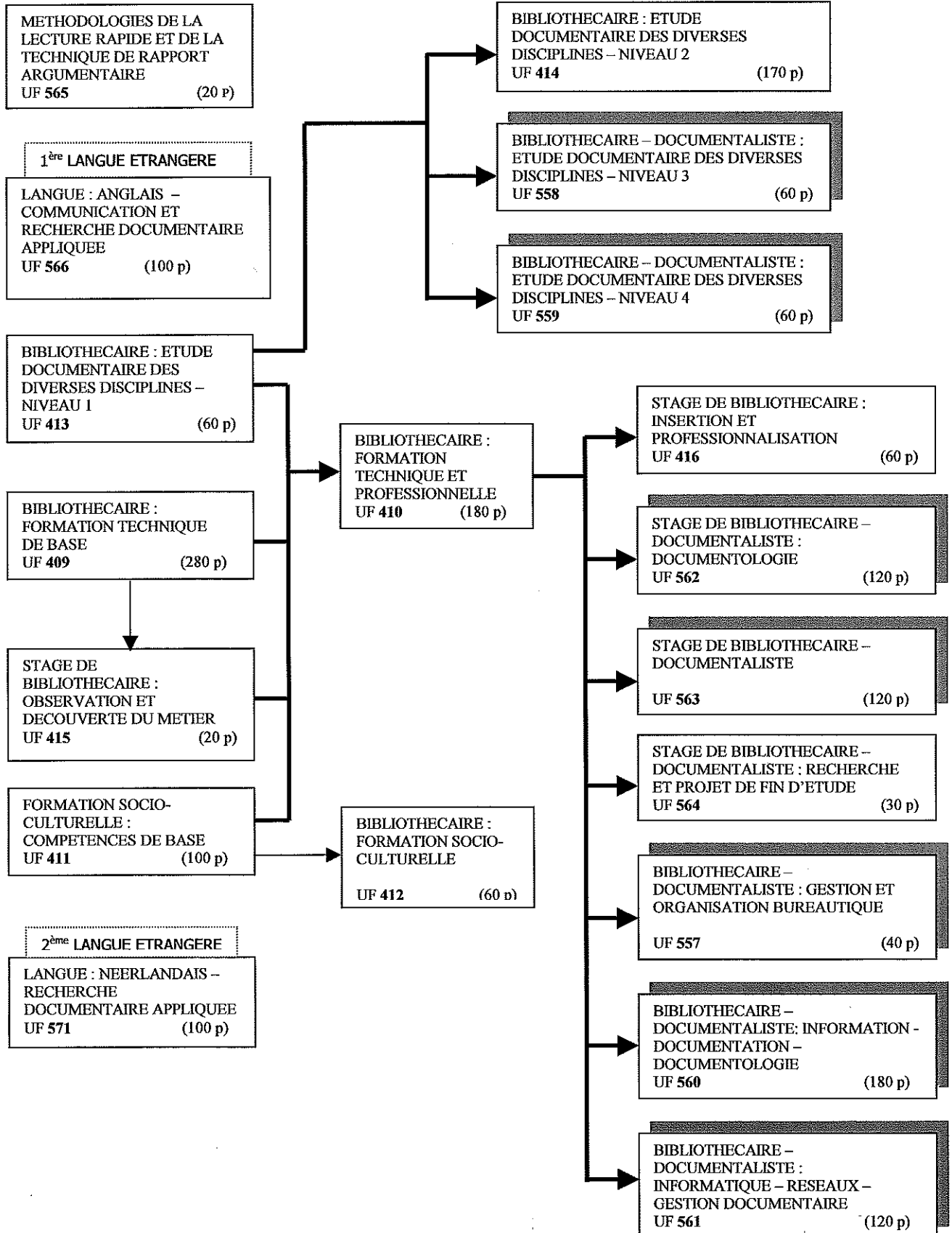


**ORGANIGRAMME DE LA SECTION BACHELIER  
BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE (20 p)  
UF 771 (77 11 10 U 35 D2)





Avenue de l'Hôpital 18A  
Rue Saint-Luc 3  
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

---

*Devenir bachelier*

*Bibliothécaire-documentaliste...*

---

*Pourquoi pas ?*

Vous aimez :

- accueillir, donner un avis éclairé et conseiller un public de tous les âges et de toutes les cultures;
- être à l'écoute des autres pour les guider dans leurs recherches professionnelles ou personnelles en respectant tant leurs attentes que leurs exigences...

Vous savez :

- vous adapter pour affronter des situations diverses;
- respecter des consignes et des procédures définies, collaborer avec d'autres...

Vous êtes disposé :

- à gérer des fichiers, à récolter des statistiques, à maîtriser de nombreuses sources d'information enrichies par l'usage intensif de l'ordinateur;
- à apporter une aide dans la manipulation d'outils tels que consultation d'un CD ROM, borne interactive, banques de données ou catalogues;
- à assurer des responsabilités dans le suivi et le contrôle d'un personnel;
- à approcher des domaines multiples et variés à caractère scientifique, technique, artistique, philosophique ou autre;
- à participer à des activités de développement socio-culturel.

Le **BACCALAUREAT BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE** est tout indiqué pour vous faire acquérir les compétences professionnelles utiles pour contribuer au rayonnement aussi bien d'une bibliothèque publique que d'un service de documentation du secteur privé.

Les cours de la section  
**BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE**  
sont regroupés par unités de formation  
qui constituent sa grille-horaire.

La section se compose d'un ensemble  
d'unités de formation  
réparties selon les groupes A, B, C et D  
sur une durée de 4 ans minimum  
(*plus si on souhaite étaler son parcours  
de formation...*).

Les unités de formation doivent impérativement  
être suivies dans un ordre chronologique  
fixé par l'organigramme.

La réussite de chacune des unités de formation  
donne lieu à la délivrance  
d'une attestation de réussite.

Toutes les attestations obtenues sont  
capitalisables  
pour donner droit à la présentation  
de l'épreuve intégrée.

La réussite de l'épreuve intégrée  
associée aux attestations de réussite  
confèrent le titre de  
**BACHELIER BIBLIOTHECAIRE-  
DOCUMENTALISTE.**